



A l'attention des parents qui ont souhaité inscrire leurs enfants pour le mois de juin dans les écoles de Buxerolles et dont ceux-ci ne peuvent être accueillis que de façon partielle

Vos enfants sont accueillis à temps partiel dans les écoles de Buxerolles en raison des contraintes sanitaires liées au virus covid-19. Dans ce contexte difficile, la ville de Buxerolles met en place un système d'accueil sur le temps scolaire pour les enfants dont les parents n'ont **aucune solution de garde alternative**.

Afin de permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions et dans le respect du protocole sanitaire, cet accueil est limité pour la semaine du 8 juin à **5 enfants dans chaque école maternelle** et **10 enfants dans chaque école élémentaire**. Pour des raisons d'organisation, l'accueil des enfants de petite section n'est pas possible.

Cet accueil sera géré par du personnel municipal dans les locaux des écoles.

Les enfants seront accueillis toute la journée sur le temps scolaire soit **8h45-16h30**. Nous demandons aux parents de fournir un **pique-nique**.

Pièces à fournir et délai pour les demandes d'inscriptions :

Nous demandons aux parents qui n'ont pas d'autres solutions alternatives de fournir un justificatif quand les 2 parents doivent travailler en présentiel. Pour les parents se trouvant dans une situation particulière, nous leur demandons de prendre contact avec le service affaires scolaires au [05 49 38 57 42](tel:0549385742) ou le service périscolaire au [05 49 38 57 40](tel:0549385740).

Nous vous demandons de nous faire parvenir vos besoins et vos pièces justificatives **avant le 5 juin 15h00** à l'adresse suivante : affaresscolaires@buxerolles.fr.

En fonction du nombre de demandes d'inscription réalisées, vous serez informés de la possibilité (ou non) d'accueil de votre enfant à partir du lundi 08 juin par retour de courriel le vendredi 05 juin en fin de journée.

Nom prénom de l'enfant _____

Scolarisé à _____

J'ai besoin que mon enfant soit gardé sur le temps où il n'est pas accueilli à l'école pour le mois de juin :

le lundi oui / non - le mardi oui /non - le mercredi oui/ non-

le jeudi oui/ non - le vendredi oui/ non *Rayer la mention inutile, SVP*

Je joins mes justificatifs (attestation de travail pour les 2 parents, situation familiale particulière)